

Ivry-sur-Seine, le 28 mars 2018

Atelier sur la résorption des bidonvilles à l'Assemblée Nationale : Nous serons présents le 29 mars pour apporter notre contribution

Depuis des dizaines d'années, les associations, les collectivités locales, collectifs et les habitant.e.s sont confrontées à la résurgence des bidonvilles qui concernent « seulement » 5973 personnes en Île-de-France au 1er février 2018. La politique de l'Etat n'a pas été à la hauteur du problème et réduite à des réponses de courts termes, couteux et inefficaces.

Le 29 mars prochain, la Délégation Interministérielle pour l'Hébergement et l'Accès au Logement (DIHAL) organise à l'Assemblée Nationale, en partenariat avec UNICEF France, un atelier intitulé « Résorption des bidonvilles, pourquoi agir ? ». Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la publication d'une instruction signée par 8 ministres en janvier dernier visant à « donner une nouvelle impulsion à la politique de résorption des bidonvilles et des campements illicites ».

Cette instruction, dont le suivi est assuré par la DIHAL, traduit des objectifs dans les prochaines années de « résorption durable » des bidonvilles, terme enfin employé par les autorités françaises. Elle appelle également les préfets à mettre en place des stratégies territoriales adaptées aux situations locales.

Lors de la première conférence régionale sur « les campements illicites en Île-de-France », nous avons, en tant que collectivités engagées sur cette question, avancé six propositions alternatives allant dans le sens de la mise en place d'une politique globale et coordonnée par l'Etat associant l'ensemble des acteurs concernés – collectivités, Etat, associations, citoyen.ne.s.

C'est donc avec satisfaction que nous avons accueilli cette nouvelle orientation qui s'appuie explicitement sur l'exemple et les expériences de nos collectivités.

Nous serons donc présents le 29 mars prochain à l'Assemblée Nationale pour exiger :

- **Des moyens financiers à la hauteur des enjeux.** Sur ce point, nous ferons part de notre profonde colère quant au report des fonds FEDER/FSE par la Région alors même que ce nouveau document nous incite à les solliciter. Ces retards menacent la survie de projets ambitieux et dont l'efficacité a été de nombreuses fois démontrée.
- **Un schéma de répartition reposant sur le principe de solidarité territoriale et sous l'autorité de l'Etat et non sur le simple volontariat, afin de chaque collectivité prenne une part dans la résolution de cette situation grave.**
- Des premiers éléments d'évaluation de la mise en place concrète de cette circulaire dans nos territoires.

Contact presse : Mehdi Mokrani : 06 76 82 10 28